

# Fonds de recherche du Québec

*Nature et Technologies* • *Santé* • *Société et Culture*

2e Journée des personnes chargées de la  
conduite responsable en recherche

## *Introduction*

Michèle Stanton Jean

Le 9 juin 2017

Québec 



# Notion d'intégrité scientifique

- *« la mise en pratique cohérente et constante de valeurs pour favoriser et atteindre l'excellence dans la quête et la diffusion du savoir. Ces valeurs sont l'honnêteté, la confiance, la responsabilité et l'ouverture »*
  - Conseil des académies canadiennes, « Honnêteté responsabilité et confiance: promouvoir l'intégrité de la recherche au Canada » rapport 2010, p. 38
  - \*« ouverture » a le sens de « transparence » et « accessibilité ».

# Code d'intégrité scientifique (Europe) 2017

- Good research practices are based on fundamental principles of research integrity. (...).
- These principles are:
  - **Reliability** in ensuring the quality of research, reflected in the design, the methodology, the analysis and the use of resources.
  - **Honesty** in developing, undertaking, reviewing, reporting and communicating research in a transparent, fair, full and unbiased way.
  - **Respect** for colleagues, research participants, society, ecosystems, cultural heritage and the environment.
  - **Accountability** for the research from idea to publication, for its management and organization, for training, supervision and mentoring, and for its wider impacts.

# Des éléments essentiels

- Avoir un **processus** de gestion des allégations
- Soutenir une **culture d'intégrité scientifique** dans son milieu
- **L'engagement de tous** à souscrire à une Conduite responsable en recherche : incluant la haute direction et les chercheurs chevronnés
- La **formation**

# Le Comité en CRR du FRQ

- Michèle Stanton-Jean, Présidente
- Patricia Kosseim
- Michel Gervais
- Sabin Boily
- Caroline Andrew
- Vincent Couture \*étudiant

COMITÉ INDÉPENDANT DES FRQ

QUI SE RAPPORTE AU SCIENTIFIQUE EN CHEF ET AUX 3 C.A.

# Examen du rapport et recommandations



## **Le comité des FRQ sur la conduite responsable en recherche (ou un sous-comité) doit :**

- prendre connaissance du rapport dénominalisé et constater sa conformité aux exigences de la Politique (il ne refait pas l'examen de la plainte, ni ne siège en appel de la décision rendue par l'établissement)
- formuler des recommandations à la direction scientifique du Fonds concerné quant aux sanctions, en tenant compte de la gravité du manquement